



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Environnement

**AVIS A LA BATELLERIE N° 2026/24
RIVIÈRE LE LOT**

Le Directeur Départemental des Territoires de Lot-et-Garonne, chargé de la police de la navigation sur le Lot,

Vu le code des transports, et notamment les articles R. 4241-66, R. 4241-26 A. 4241-26 instituant les mesures temporaires édictées par le Préfet et par le gestionnaire de la voie d'eau ;

Vu le décret du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de navigation, pris en application de l'article L. 4241-3 du code des transports ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2024-05-02-00004 du 2 mai 2024 portant règlement particulier de police de la navigation sur le Lot, dans le département de Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2026-01-12-00012 du 12 janvier 2026, donnant délégation de signature à M. Henri BOUYSES, Directeur Départemental des territoires de Lot-et-Garonne, en matière d'administration générale ;

Vu la décision n° 47-2026-01-21-00001 du 21 janvier 2026 donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

Vu la décision d'intérim du 28 septembre 2026 ;

INFORME

Fumel Énergie, concessionnaire de l'ouvrage hydroélectrique de Fumel, doit procéder à la reprise de l'étanchéité du clapet de chasse. Pour ce faire, ces travaux nécessitent un abaissement du plan d'eau amont aux alentours de la cote 63,76 m NGF, afin de mettre à sec le clapet. L'abaissement débutera le 30 octobre 2026, de manière progressive, et à raison de 50 cm par jour. Les travaux s'effectueront durant la période du 1^{er} au 6 novembre 2026. La remise en eau fera l'objet d'un avis à la batellerie.

Commentaires :

Une vigilance particulière devra être apportée par les propriétaires de bateaux quant à leur amarrage ainsi que les irrigants disposant de système de pompage.

L'abaissement aura un impact sur la navigabilité du plan d'eau en amont du barrage et sur la fonctionnalité du transbordeur de Montayral.

Agen, le **12 OCT. 2026**

Pour le chef de Service
L'Adjoint par intérim

Sébastien RICHARD

Date limite d'affichage : Jusqu'à nouvel ordre